

Année : 2023

Population : 446 h

Groupement d'appartenance : CA GRAND CHAMBERY

Poste comptable : 073010 SGC CHAMBERY

Strate : FPU : Communes de 250 à 499 habitants

Régime : FPU

Nomenclature comptable : M57A

Situation de la strate : PROVISoire

Département : 073 - SAVOIE

Commune : AILLON-LE-JEUNE (21730004500010)

Type de Budget : BP seul

Nombre de Communes traité(e)s pour le Département : 61 soit 98% de la catégorie démographique du département

Nombre de Communes traité(e)s pour la Région: 702 soit 99% de la catégorie démographique de la région

Nombre de Communes traitées pour la France Entière: 6162 soit 99% de la catégorie démographique de la France entière

Fiche n°1 : Les ratios de niveau

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
FONCTIONNEMENT					
Total des produits de fonctionnement = A	1 831 938	4 107	2 025	1 161	894
Produits de fonctionnement CAF	1 511 759	3 390	1 977	1 129	869
dont : Impôts locaux	519 080	1 164	709	391	314
Fiscalité reversée par les GFP	-162 259	-364	296	89	50
Autres impôts et taxes	100 998	226	284	115	95
Dotation globale de fonctionnement	337 507	757	128	200	163
Autres dotations et participations	81 283	182	209	104	82
dont : FCTVA	16 128	36	10	6	5
Produits des services et du domaine	203 280	456	189	101	76
Total des charges de fonctionnement = B	1 629 539	3 654	1 561	919	709
Charges de fonctionnement CAF	1 305 359	2 927	1 485	862	671
dont : Charges de personnel (montant net)	426 507	956	438	332	241
Achat et charges externes (montants nets)	638 744	1 432	617	316	238
Charges financières	26 837	60	31	17	11
Subventions versées	107 868	242	226	50	26
Contingents	0	0	67	61	76
Résultat comptable = A - B = R	202 400	454	464	242	185
Capacité d'autofinancement brute = CAF	206 400	463	492	267	199

INVESTISSEMENT					
Total des ressources d'investissement budgétaires=C	1 928 260	4 323	994	628	438
dont : Excédents de fonctionnement capitalisés	287 398	644	393	202	141
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	1 206 335	2 705	210	96	62
Autres dettes à moyen / long terme	1 011	2	1	3	2
Subventions reçues	34 851	78	128	172	123
FCTVA	54 944	123	61	57	41
Autres fonds globalisés d'investissement	15 972	36	67	17	11
dont : Taxe d'aménagement	15 972	36	67	17	11
Amortissements	4 000	9	27	27	16
Provisions	0	0	0	0	0
Total des emplois d'investissement budgétaires=D	503 755	1 130	956	614	451
dont : Dépenses d'équipement	335 574	752	729	483	355
Remboursement de dettes bancaires et assimilées (1)	115 512	259	187	105	75
Remboursements des autres dettes à moyen / long terme	490	1	3	3	2
Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0
Charges à répartir	0	0	0	0	0
Immobilisations affectées	0	0	0	0	0
Besoin de financement résiduel = D - C	-1 424 505	-3 194	-38	-14	13
+ Solde des opérations pour compte de tiers	0	0	-1	0	1
Besoin de financement de la section d'investissement	-1 424 505	-3 194	-39	-14	13
Résultat d'ensemble	1 626 905	3 648	503	256	171
DETTE					
Encours total de la dette au 31 décembre	2 011 483	4 510	1 395	789	516
dont encours des dettes bancaires et assimilées	1 957 051	4 388	1 381	758	502
Encours des dettes bancaires et assimilées retraité du solde du compte 441.21	1 957 051	4 388	1 381	758	502
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1)	142 349	319	208	120	85
Avances du Trésor (solde au 31/12)	0	0	0	0	0
FONDS DE ROULEMENT en fin d'exercice	1 476 590	3 311	1 526	851	813

Fiche n°2 : Les ratios de structure

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT					
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	237 099	532	511	277	207
Résultat comptable = A - B = R	202 400	454	464	242	185
Produits de fonctionnement CAF	1 511 759	3 390	1 977	1 129	869
Charges de fonctionnement CAF	1 305 359	2 927	1 485	862	671
Capacité d'autofinancement brute = CAF	206 400	463	492	267	199
Produits de cessions d'immobilisations	268 001	601	34	22	16
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées (1)	90 888	204	305	162	124
CAF nette de remboursements réels de dettes bancaires et assimilées (2)	90 888	204	315	163	124

	Catégorie démographique			
	Commune	Département	Région	National
POURCENTAGE DANS LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF				
Impôts locaux	34,34 %	35,84 %	34,66 %	36,15 %
Dotations et participations reçues	27,70 %	17,04 %	26,91 %	28,17 %
dont Dotation Globale de Fonctionnement	22,33 %	6,46 %	17,71 %	18,77 %
POURCENTAGE DANS LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT CAF				
dont: Achats et charges externes (montant net)	48,93 %	41,56 %	36,64 %	35,46 %
Charges de personnel (montant net)	32,67 %	29,49 %	38,47 %	35,99 %
Charges financières	2,06 %	2,11 %	1,91 %	1,63 %
Contingents	0,00 %	4,49 %	7,10 %	11,26 %
Subventions versées	8,26 %	15,21 %	5,85 %	3,82 %
POURCENTAGE DANS LES DEPENSES D'EQUIPEMENT				
Autofinancement net (1)	27,08 %	41,92 %	33,57 %	34,91 %
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	359,48 %	28,84 %	19,92 %	17,55 %
Subventions reçues	10,39 %	17,60 %	35,59 %	34,57 %
FCTVA	16,37 %	8,40 %	11,73 %	11,48 %
AUTRES RATIOS				
Encours des dettes bancaires et assimilées au 31 décembre / CAF	9,48 %	2,81 %	2,84 %	2,53 %
Encours des dettes bancaires et assimilées retraitées du solde du compte 441.21 / CAF	9,48 %	2,81 %	2,84 %	2,53 %
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1) / EBF	0,60 %	0,41 %	0,43 %	0,41 %

Fiche n°3 : Les ratios de fiscalité

I - L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DE LA COMMUNE				
DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Population légale	446 habitants			
Nombre de foyers fiscaux	305			
Part des foyers non imposables	55,1 %	47,7 %	57,1 %	55,8 %
Revenu fiscal moyen par foyer	24 395	30 436	26 609	27 694

DONNÉES ÉCONOMIQUES	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Nombre de logements	831			
-> dont part de résidences secondaires	69,7 %	52,2 %	29,8 %	18,7 %
-> dont logements vacants	0	1	1	1
Valeur locative nette des résidences secondaires	971 890			
Bases communales imposées en foncier bâti	994 065			
-> dont % locaux d'habitation ordinaire	86,1 %	80,6 %	85,5 %	85,8 %
-> dont % locaux d'habitation à caractère social	1,4 %	0,6 %	0,4 %	0,3 %
-> dont % locaux d'habitation soumis à la loi de 1948	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
-> dont % autres locaux passibles à la TH (%)	0,0 %	0,3 %	0,3 %	0,2 %
-> dont % locaux à usage professionnel ou commercial	12,1 %	8,9 %	6,8 %	7,1 %
-> dont % établissements industriels et assimilés	0,5 %	9,6 %	7,1 %	6,5 %
Nombre d'établissements imposés à la cotisation foncière des entreprises	63	28	19	16
-> dont au profit de la commune	0	0	0	0
-> dont au profit du GFP (commune membre d'un GFP à FPU/FPZ)	63	28	19	16
Nombre d'entreprises imposées à la cotisation minimum de cotisation foncière des entreprises	51	26	20	18
-> dont au profit de la commune	0	0	0	0
-> dont au profit du GFP (commune membre d'un GFP à FPU/FPZ)	51	26	20	18

II - LES BASES IMPOSÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE ET LES REDUCTIONS DE BASES CONSÉCUTIVES AUX DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES PAR LA COMMUNE

BASES NETTES \ "MÉNAGES\ " TAXÉES AU PROFIT DE LA COMMUNE	Bases en € par habitant				
	Bases en €	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation résidences secondaires (THRS)	971 890	2 179	1 235	451	245
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	994 065	2 229	1 909	1 124	919
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	40 386	91	35	115	135
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	0	0	0	0	0

BASES NETTES DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES IMPOSÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE	Bases en € par habitant				
	Bases en €	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
-> bases de la commune	0	0	0	0	0
-> bases du GFP (commune membre d'un GFP à fiscalité additionnelle)	0	0	0	0	0
-> bases du GFP (commune membre d'un GFP à FPU/FPZ/FPE)	172 605	387	626	243	205

BASES DE TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES IMPOSÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE	Bases en € par habitant				
	Bases en €	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
-> imposées au profit de la commune seule	0	0	0	0	1
-> imposées au profit de l'EPCI compétent	1 008 238	2 261	1 577	901	610

	Taux de majoration voté	Date de la délibération	VL des résidences secondaires susceptibles de majoration
Taxe d'habitation - Majoration des résidences secondaires	Non voté	Non voté	0

	Taux de majoration voté	Date de la délibération	Bases remises à imposition
Taxe d'habitation sur les logements vacants	Non voté	Non voté	0

	Montant des bases exonérées sur délibération
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0

	Montant des bases exonérées sur délibération	Exonérations de droit pouvant être supprimées sur délibération
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	0	981
-> dont exonérations en faveur de l'implantation des entreprises	0	
-> dont exonérations en faveur de l'innovation et de la recherche	0	
-> dont exonérations en faveur de la protection de l'environnement	0	
-> dont exonérations en faveur de certaines activités	0	
-> dont exonérations en faveur de certains logements	0	

	Montant des bases exonérées sur délibération
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0

TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BATIES	Date de la délibération	Durée du dégrèvement accordé	Montant du dégrèvement
Dégrèvement en faveur des jeunes agriculteurs	01/06/93	5 an(s)	0

	Montant des bases exonérées sur délibération	Exonérations de droit pouvant être supprimées sur délibération
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	0	0
-> dont exonérations en faveur de l'implantation des entreprises	0	
-> dont exonérations en faveur de l'innovation et de la recherche	0	
-> dont exonérations en faveur de la protection de l'environnement	0	
-> dont exonérations en faveur de certaines activités	0	
-> dont exonérations en faveur de certaines installations	0	

	Montant des bases exonérées sur délibération
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	0

	Propre à la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Valeur locative moyenne (TEOM)	2 104			

III- LES TAUX DES IMPOSITIONS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

LES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX	Taux d'imposition en %			
	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation (TH)	27,03 %	23,17 %	21,46 %	20,86 %
-> dont taux voté par la commune	18,99 %	15,24 %	12,40 %	11,35 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM) (dont	8,04 %	7,94 %	9,08 %	9,67 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	28,87 %	33,33 %	34,79 %	38,80 %
-> dont taux voté par la commune	24,57 %	28,54 %	31,63 %	34,67 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0,00 %	0,00 %	2,02 %	1,81 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM) (dont	4,30 %	4,77 %	3,22 %	4,29 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	131,34 %	99,84 %	55,42 %	47,35 %
-> dont taux voté par la commune	128,34 %	82,34 %	47,66 %	38,16 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0,00 %	0,00 %	6,01 %	5,30 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM) (dont	3,00 %	17,50 %	7,33 %	9,02 %
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	36,33 %	36,46 %	42,81 %	41,77 %
-> dont taux TAFNB fixe pour la commune	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> dont taux TAFNB fixe pour le GFP	36,33 %	36,46 %	42,81 %	41,77 %
Cotisation foncière des entreprises (à l'exclusion de la FPZ/FPE)	27,70 %	29,59 %	27,77 %	25,83 %
-> dont taux CFE voté par la commune	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> dont taux CFE des groupements sans fiscalité propre	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> dont taux CFE applicable par le groupement à fiscalité propre (FA) (dont	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> dont taux CFE applicable sur le territoire de la commune (FPU) (dont taux	27,70 %	29,59 %	27,77 %	25,83 %
Taux de CFE applicable sur le territoire de la commune (FPZ) (dont taux	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Taux de CFE applicable sur le territoire de la commune (FPE) (dont taux	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères				
-> taux moyen de la commune sur son territoire	0,00 %	0,00 %	0,00 %	12,02 %
-> taux moyen appliqué par l'EPCI compétent sur le territoire de la commune	8,28 %	8,31 %	11,15 %	12,37 %

IV - LES PRODUITS DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

PRODUITS DES IMPOSITIONS	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation (THLV, THRS, GEMAPI, GEMAPILV)	262 718	589	287	98	52
-> dont produits TH des résidences secondaires (hors surtaxe THRS) au profit de la commune	184 584	414	188	56	28
-> dont produits THLV au profit de la commune	0	0	0	0	1
-> dont produits surtaxe TH résidences secondaires au profit de la commune	0	0	0	0	0
-> dont produits TH des résidences secondaires au profit des groupements sans fiscalité	0	0	0	0	0
-> dont produits THLV au profit des groupements sans fiscalité propre	0	0	0	0	0
-> dont produits TH des résidences secondaires au profit des groupements à fiscalité propre	78 134	175	90	39	23
-> dont produits THLV au profit des groupements à fiscalité propre	0	0	0	0	0
-> dont produits GEMAPI (THRS + THLV) au profit des groupements à fiscalité propre	0	0	8	2	1
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	287 259	644	636	391	357
-> dont produits FB au profit de la commune avant application du coefficient correcteur	244 377	548	545	355	319
> Effet du coefficient correcteur : reversement (+) / prélèvement (-)	0	0	-76	-71	-69
-> dont produits FB au profit des groupements sans fiscalité propre	0	0	0	1	1
-> dont produits FB au profit des groupements à fiscalité propre	42 882	96	80	30	34
-> dont produits GEMAPI au profit des groupements à fiscalité propre	0	0	11	4	3
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	53 028	119	34	64	64
-> dont produits FNB au profit de la commune	51 833	116	28	55	52
-> dont produits FNB au profit des groupements sans fiscalité propre	0	0	0	0	0
-> dont produits FNB au profit des groupements à fiscalité propre	1 195	3	5	8	11
-> dont produits GEMAPI au profit des groupements à fiscalité propre	0	0	1	1	1
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB)	373	1	1	1	2
-> dont produits au profit de la commune	0	0	0	0	0
-> dont produits au profit des groupements à fiscalité propre	373	1	1	1	2
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	47 785	107	185	67	53
-> dont au nom de la commune seule	0	0	0	0	0
-> dont au profit des groupements sans fiscalité propre	0	0	0	0	0
-> dont produits CFE (hors GEMAPI) au nom des groupements à fiscalité propre (FA)	0	0	0	0	0
-> dont produits GEMAPI au nom des groupements à fiscalité propre (FA)	0	0	0	0	0
-> dont produits CFE (hors GEMAPI) au nom des groupements à fiscalité propre	47 785	107	180	66	52
-> dont produits GEMAPI au nom des groupements à fiscalité propre (FPU/FPZ/FPE)	0	0	5	1	1
Taxe ou taxe incitative d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM ou TIEOM)					
-> au profit de la commune	0	0	0	0	0
-> au profit de l'EPCI compétent	83 482	187	131	100	75

V - LES AUTRES PRODUITS : IMPOTS DE REPARTITION ET FRACTION DE TVA SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

PRODUITS DES IMPÔTS DE RÉPARTITION	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER)	8 465	19	22	20	23
-> dont produits des IFER au bénéfice de la commune	0	0	0	0	1
-> dont produits des IFER au bénéfice du GFP	8 465	19	22	20	22
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	0	0	3	1	1
-> dont au profit de la commune	0	0	0	0	0
-> dont au profit du GFP	0	0	3	1	1
FRACTIONS DE TVA					
Fraction de TVA compensatoire TH résidences principales (seulement pour la	0	0	0	0	0
-> dont Fraction de TVA N au profit de la commune (seulement pour la Ville de	0	0	0	0	0
-> dont Solde de la Fraction de TVA N-1 au profit de la commune (seulement pour	0	0	0	0	0
Fraction de TVA compensatoire CVAE					
Fraction de TVA N au profit de la commune	0	0	0	0	0

VI - LES MECANISMES DE GARANTIE INDIVIDUELLE DE RESSOURCES CONSECUTIFS A LA SUPPRESSION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

DCRTP ET FNGIR	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
DCRTP	0	0	20	3	1
FNGIR					
Versement	38 122	85	50	12	6
Prélèvement	0	0	27	20	24

VII - LES ALLOCATIONS COMPENSATRICES AU PROFIT DE LA COMMUNE

TAXE D'HABITATION & TAXES FONCIÈRES	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation	0	0	0	0	0
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 000	2	38	19	19
-> dont allocation FB abattement 50% VL des établissements industriels (modèle U)	898	2	38	19	19
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	5 242	12	3	6	6

TAXE PROFESSIONNELLE & COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Compensation part salaires - TP	0	0	0	0	0
Autres allocations compensatrices - CFE	0	0	0	0	0
-> dont allocation CFE abattement 50% VL des établissements industriels (modèle U)	0	0	0	0	0

(1) refinancements de dettes déduits si le compte 166 a été renseigné

(2) les opérations d'ordre budgétaire sont retraitées